

# CONFÉRENCE DE PRESSE

---

Conférence de presse des élus du groupe « Un Autre Avenir pour Nice »  
sur le thème :

**Nouveaux tarifs de stationnement :  
réaction des élus « Un Autre Avenir pour Nice »**

**Mercredi 5 juin 2019 à 11h**  
2, rue Hôtel de Ville – 2<sup>ème</sup> étage  
*06364 Nice cedex 4*

**Patrick ALLEMAND, Paul CUTURELLO, Christine DOREJO**  
Conseillers municipaux de Nice et métropolitains de Nice Côte d'Azur

Nice le 4 février 2019

**Conseil Municipal du 7 février 2019**  
**Vœu porté par les élus du groupe « Un Autre Avenir Pour Nice »**

*Objet: Demande d'allongement de la durée de la gratuité du stationnement en voirie.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 66.1 du Conseil municipal du 2 février 2018 relative à la création de tarifs professionnels pour le stationnement payant sur voirie,

Vu la délibération 57.1 du Conseil municipal du 13 novembre 2018 relative à la réforme du stationnement payant sur voirie et détermination du périmètre de stationnement payant sur voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Considérant** que cette expérience se révèle extrêmement pénalisante pour le commerce de proximité qui a vu, là où cela s'applique, son chiffre d'affaires baisser de 10 à 20 % depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation,

**Considérant** que cette nouvelle réglementation n'est pas mieux appréciée par les clients qui sont fréquemment contraints, n'ayant pas terminé leurs achats à temps, de s'acquitter d'un forfait post stationnement d'un montant de 16 euros,

Le Conseil municipal de Nice, réuni en séance plénière le 7 février 2019 :

- Décide de porter la durée de gratuité de 30 minutes à 1 heure.

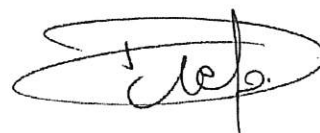


Patrick ALLEMAND

*Groupe Un Autre Avenir pour Nice*



Paul CUTURELLO



Christine DOREJO



## La lettre n°2 de Patrick Allemand aux commerçants niçois

Mesdames, Messieurs,

Chère commerçante et cher commerçant,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le n°2 de la lettre spéciale "commerces" éditée par "Nice au Cœur".

Je vous en souhaite bonne lecture.

Bien Cordialement,



**Patrick Allemand**

*Conseiller municipal et métropolitain*

*Président de Nice au Cœur*

## Christian Estrosi refuse de porter la gratuité du stationnement sur voirie à une heure

Depuis des mois, j'arpente la ville à votre rencontre, sur votre lieu de travail, souvent en fin d'après-midi. Un chemisier habilleur installé au 24 rue de la République, était le 5 mars dernier, le 500ème commerce de la ville dont j'ai poussé la porte d'entrée.

Aussi, lorsque j'ai pris la parole au dernier Conseil municipal du 7 février 2019 pour dire à Christian Estrosi, "vous êtes en train de tuer le petit commerce !", c'est que j'avais quelques raisons de l'affirmer. Ce n'était pas la première fois. J'étais déjà intervenu le 7 juin 2018 en Conseil municipal  

A cela, il avait répondu que le commerce était florissant et il a contre-argumenté en brandissant les chiffres fournis par l'administration fiscale qui affichent 2,9% de croissance

sur le département et plus de 7,9% à Nice. Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut rien voir, et surtout pire sourd que celui qui ne veut rien entendre.

En fait, c'est plus subtil. En vérité, l'administration fiscale se base sur les rentrées de recettes TVA pour évaluer la croissance mais elle ne peut distinguer les commerces des entreprises ou des services. Ainsi, les chiffres annoncés par le maire, bien que justes, ne permettent pas de mesurer la dégringolade du commerce de proximité alors que, par ailleurs, les services sont en forte progression.

Le quotidien Nice Matin du 25 février 2019 tire la sonnette d'alarme (voir la totalité de l'article). Le commerce niçois souffre. Et cela touche même les commerces situés en centre ville, avenue de la Liberté. Nous devons reconnaître que nous pensions cette zone commerciale à l'abri des difficultés.

"La ville déploie un arsenal de mesures de soutien", titre encore Nice Matin du samedi 2 mars 2019 (voir la totalité de l'article).

Quelles mesures de soutien ? La baisse de 5% de l'impôt foncier ? Mais, rien n'oblige les propriétaires à la répercuter sur les loyers qu'ils encaissent.

Certes, la municipalité cherche des solutions : braderies à répétition, 30 minutes de stationnement gratuit, animations diverses. Mais, qui a porté l'estocade à ceux qui étaient déjà bien fragilisés ?

Au vu de la situation, nous considérons que le commerce niçois est passé au second plan des préoccupations de la ville. En effet, l'impact des travaux sur la ligne 2 du tram a été considérablement sous-estimé. Malgré les commissions d'indemnisation, de nombreux commerces, le long du trajet, ont mis la clef sous la porte. De plus, les difficultés enregistrées sur le tracé du souterrain, aux emplacements des stations, aux endroits où se sont produits des incidents de chantier, etc, n'ont pu être anticipées et ont considérablement pénalisé l'activité commerciale ailleurs dans la ville, notamment à cause de changements de sens de circulation.

La mairie est restée sourde à nos alertes et a volontairement minimisé les conséquences de la mise en place de la réforme du stationnement payant sur voirie à compter du 1er janvier 2018. Le zèle avec lequel l'entreprise privée s'est chargée de verbaliser les contrevenants a fini par détourner la clientèle venant des quartiers non desservis par le tram et prenant la voiture pour se rendre en ville. Cette clientèle s'est réorientée vers des grands centres commerciaux qui saturent l'espace économique : Cap 3000 et son extension, Polygone Riviera et Nice One qui se révèle être un échec pour le moment. Eux, permettent le stationnement gratuit. Il serait intéressant d'évaluer le bilan carbone de cette réforme.

Le détournement de la vidéo-surveillance au profit de la vidéo-verbalisation, n'a fait qu'amplifier le phénomène. C'est particulièrement signalé dans les secteurs de Gambetta et de Lepante ([lire ci-dessous l'article du Nice du 8 mars 2019](#)).

Nice

nice-matin  
Vendredi 8 mars 2019

# « La Ville est en train de tuer le petit commerce »

Développement des grandes surfaces, travaux du tram et politique de stationnement, les élus PS montent au créneau et demandent, entre autres, 1 heure de parking de rue gratuite

**D**epuis des mois, nous allons à la rencontre des commerçants, dans tous les quartiers de Nice. On a visité le 500<sup>e</sup> sur l'avenue de la République cette semaine... » Un périple qui a amené Patrick Allemand, leader du groupe socialiste à la Ville et à la Métropole, à présenter un vœu, lors de la dernière séance du conseil municipal. « Un vœu balayé par Christian Estrosi, dit-il. Nous demandons que la gratuité du stationnement de voie publique passe de 30 minutes à 1 heure. »

## « Vidéo-surveillance devenue vidéoverbalisation »

Pour lui, qui avait organisé hier midi une conférence de presse à cet effet, ce serait une partie de la solution. Car son constat est alar-

mant : « Les petits commerces souffrent énormément. La Ville est en train de tuer le petit commerce et j'ai quelques raisons de le dire ». Et le socialiste d'énumérer :

« Le développement des grandes surfaces, les travaux du tram et les critères d'indemnisation trop stricts, la nouvelle politique de stationnement... » Patrick Allemand s'énerve : « Et le maire nous répond que le commerce est florissant et ça a le don de mettre les commerçants hors d'eux. » L'opposant admet :

« La Ville a pris des mesures de soutien, comme la baisse de 5 % de l'impôt foncier, mais rien n'oblige le propriétaire à la répercuter sur le loyer du commerçant. Ils font aussi des braderies à répétition, mais l'une des clés serait le stationnement gratuit pendant une heure. »



Le vœu des socialistes pour une demi-heure de plus gratuite dans les rues a été rejeté par la majorité.

(Photo archives Frantz Bouton)

Selon le groupe Un Autre avenir pour Nice, « le zèle des employés de Moovia, la société chargée désormais de collecter les FPS [forfaits post-stationnement] fait que

certains habitants, des collines, notamment là où le tram n'arrive pas, ont déserté la ville au profit des grands centres commerciaux comme Polygone Riviera [à Cagnes-sur-Mer] ou Cap 3 000 [à Saint-Laurent-du-Varr] ».

Il dénonce aussi « la vidéo-surveillance devenue vidéo-verbalisation. C'est notamment très problématique pour les secteurs Gambetta et Lepante, les commerçants s'en plaignent beaucoup. » Le leader du PS se dit inquiet : « Quand on ouvre une école, on ferme une prison », disait Victor Hugo. Moi je dis : quand on ferme un commerce, on fabrique dix délinquants. Dans un quartier, un magasin ouvert, éclairé, c'est aussi de la sécurité. »

STÉPHANIE GASIGLIA  
sgasiglia@nicematin.fr

Se rajoutent à cela des causes extérieures. La baisse du pouvoir d'achat des retraités dont la CSG a été considérablement augmentée. Or, la proportion de personnes âgées est plus importante à Nice que dans les autres grandes villes de France. La baisse du pouvoir d'achat, c'est bien plus important que l'impact des "gilets jaunes" qui n'ont jamais été plus d'un millier à Nice et ont fait preuve de responsabilité. Il n'y a eu que quelques incidents mineurs par rapport à ce qu'il s'est passé dans le pays.

Nous considérons que le sort du commerce niçois n'a pas à être au cœur de querelles politiciennes, car derrière des tiroirs caisses, il y a des femmes, des hommes, qui font souvent de lourds sacrifices, ne comptent pas leurs heures, souvent au dépend de leur vie de famille.

Aussi, lorsque le 7 février dernier, lors du conseil municipal, notre groupe, "Un autre avenir pour Nice" a proposé que l'on passe la gratuité du stationnement de 30 minutes à 1 heure, c'est parce que nous considérons et nous considérons qu'en effet tout le commerce niçois devait et doit être soutenu en urgence, et nous pensions être entendus. La réponse du maire a été nette : "NON ! Il n'en est pas question !". Et il a laissé ensuite son adjoint chargé du stationnement, Gaël Nofri, vanter les mérites de cette réforme qui fait tant de

mal à certains d'entre vous ([lire ici le vœu sur l'allongement de la durée de la gratuité du stationnement en voirie](#)).

Nice au Cœur continue de travailler à un plan global de relance du commerce niçois, car comme je le dis souvent, lorsque le commerce souffre, c'est toute la ville qui trinque. Victor Hugo disait : "Qui ouvre une école ferme une prison". Et moi je vous dis : "un commerce qui ferme, fabrique 10 délinquants". Parce que, pour l'animation d'un quartier et la prévention de l'insécurité, des magasins ouverts et éclairés font plus que des caméras de vidéo-surveillance.

Nous en avons déjà 2350 avec les résultats que nous connaissons tous.

De votre côté, n'hésitez pas à nous faire parvenir toute information, toute idée, qui contribuerait à l'amélioration de la situation du commerce de notre cité.

Bien Cordialement à vous,

---

***Patrick Allemand, Conseiller municipal et métropolitain***  
***Président de "Nice au Cœur"***

---

Vous souhaitez nous contacter, nous poser des questions ou nous rencontrer, appelez-nous au **04 97 13 26 12** ou adressez-nous un mail à [contact@niceaucoeur.fr](mailto:contact@niceaucoeur.fr)

 Share

 Tweet

# Vers un stationnement moins cher le samedi ?

La gratuité étendue à une heure (et plus une demi-heure), des tarifs ramenés à 1 euro pour deux heures (et plus 2,60 euros) et la possibilité de stationner jusqu'à 3 h 15 au lieu de 2 h 15 : voici les trois mesures proposées par Christian Estrosi.

Des règles qui ne s'appliqueraient que le samedi, les autres jours restant régis par les principes actuels. Le maire de Nice a indiqué, hier, par voie de communiqué, qu'elles seront débattues lors du prochain conseil municipal, le 17 juin. Si les élus les adoptent, elles entreront en vigueur dès le week-end suivant, le 22 juin.

## « Favoriser la fréquentation »

L'objectif de ces propositions, annoncées après une réunion de concertation avec les représentants des commerçants ? « Favoriser la fréquentation des commerces » le jour où « l'activité commerciale est la plus importante ».

Jour, aussi, de manifestations des « gilets jaunes » depuis plus de six mois. Le mois dernier, l'élus, inquiet des « préjudices économiques des commerçants », avait demandé au procureur de la République de Nice de poursuivre les participants aux manifestations non déclarées du sa-



**Durée maximale et gratuité allongées, baisse des tarifs : les modalités du stationnement sur voirie le samedi devraient bientôt changer.** (Photo F. Bt.)

medi. La municipalité rappelle par ailleurs que, lors de ce même conseil municipal, les élus auront le choix d'approuver un abattement de 5 % de la part communale de la taxe foncière pour les petits commerces.

STATIONNEMENT AUTOMOBILE PAYANT LE SAMEDI

# LES TARIFS REVUS A LA BAISSÉ

**Soutenir le commerce** de proximité. Tel est l'objectif des mesures que vient d'annoncer le maire de Nice Christian Estrosi devant plusieurs représentants des commerçants de la capitale azuréenne. Pour dynamiser la fréquentation de leurs boutiques le samedi et pallier la baisse d'activité attribuée au mouvement des gilets jaunes, l'élu a décidé de modifier les règles et la tarification du stationnement payant. Les trois nouvelles mesures annoncées seront appliquées uniquement le samedi. Jusqu'à présent, chaque automobiliste bénéficiait ce jour-là d'une demi-heure de stationnement gratuite, comme tous les autres jours de la semaine. « Nous allons passer de 30 minutes à 1 heure de gratuité pour le stationnement sur voirie », a promis Christian Estrosi. Le doublement de la période de gratuité s'accompagnera d'une baisse significative des prix appliqués au-delà de cette dernière. « Nous allons également baisser les tarifs, explique l'élu. Chaque samedi, on

pourra stationner pendant deux heures pour 1 euro, au lieu de 2,60 euros. Je fais de la défense des commerçants l'une de mes premières priorités. Nos commerçants font vivre nos quartiers, ils créent des emplois et de la croissance (...). En plus de favoriser la fréquentation des commerces, ces nouvelles mesures permettront aux Niçoises et aux Niçois de gagner en pouvoir d'achat. » La dernière mesure annoncée concerne la durée maximale pendant laquelle un véhicule est autorisé à occuper un emplacement de stationnement payant. Elle est actuellement de 2 heures 15 et sera rallongée d'une heure tous les samedis.

## L'INFO EN PLUS

Les trois mesures annoncées seront soumises à un vote du conseil municipal le 17 juin et devraient entrer en vigueur dès le samedi 22 juin.



La gratuité passera de 30 minutes à 1 heure, et 2 heures coûteront 1 euro.



# « La Ville est en train de tuer le petit commerce »

Développement des grandes surfaces, travaux du tram et politique de stationnement, les élus PS montent au créneau et demandent, entre autres, 1 heure de parking de rue gratuite

**D**epuis des mois, nous allons à la rencontre des commerçants, dans tous les quartiers de Nice. On a visité le 500<sup>e</sup> sur l'avenue de la République cette semaine... » Un péripète qui a amené Patrick Allemand, leader du groupe socialiste à la Ville et à la Métropole, à présenter un vœu, lors de la dernière séance du conseil municipal. « Un vœu belygé par Christian Estrosi, dit-il. Nous demandons que la gratuité du stationnement de voie publique passe de 30 minutes à 1 heure. »

**« Vidéosurveillance devenue vidéoverbalisation »**  
Pour lui, qui avait organisé hier midi une conférence de presse à cet effet, ce serait une partie de la solution. Car son constat est alar-

mant : « Les petits commerces souffrent énormément. La Ville est en train de tuer le petit commerce et j'ai quelques raisons de le dire ». Et le socialiste d'énumérer : « Le développement des grandes surfaces, les travaux du tram et les critères d'implantation trop stricts, la nouvelle politique de stationnement... » Patrick Allemand s'énervait : « Et le maire nous répond que le commerce est florissant et ça a le don de mettre les commerçants hors d'eux ». L'opposant admit : « La Ville a pris des mesures de soutien, comme la baisse de 5 % de l'impôt foncier, mais rien n'oblige le propriétaire à la répercuter sur le loyer du commerçant. Ils font aussi des braderies à répétition, mais l'une des clés serait le stationnement gratuit pendant une heure. »



**Le vœu des socialistes pour une demi-heure de plus gratuite dans les rues a été rejeté par la majorité.**  
(Photo archives Franz Bouton)

Selon le groupe Un Autre des employés de Moovita, la société chargée désormais de collecter les FPS [forfaits post-stationnement] fait que

certaines habitations, des collines, notamment là où le tram n'arrive pas, ont déserté la ville au profit des grands centres commerciaux comme Polygone Riviera (à Cagnes-sur-Mer) ou Cap 3 000 [à Saint-Laurent-du-Varr] ». Il dénonce aussi « la vidéosurveillance devenue vidéoverbalisation. C'est notamment très problématique pour les secteurs Gambetta et Léopold, les commerçants s'en plaignent beaucoup. » Le leader du PS se dit inquiet : « Quand on ouvre une école, on ferme une prison », disait Victor Hugo. Moi je dis : quand on ferme un commerce, on fabrique dix délinquants. Dans un quartier, un magasin ouvert, éclairé, c'est aussi de la sécurité. »

**STÉPHANIE GASIGLIA**  
sgasiglia@nicematin.fr

# Stationnement sur voirie: Le PS prône 4 modifications

Le groupe « Un autre avenir pour Nice » défend en priorité l'allongement de la durée de 2h 15 à 4 heures ainsi qu'une tarification abaissée: 1 heure à 1 euro; 2 heures à 2,20 euros

**P**lus simple, plus juste, moins cher», c'est le slogan déployé hier matin par le groupe « Un autre avenir pour Nice » qui a décidé de s'attaquer au système réformé depuis le 15 janvier du stationnement payant sur voirie. Les élus socialistes proposent quatre modifications.

«Notre base de travail, ce sont les difficultés dénoncées par les usagers, salariés et commerçants», a souligné à l'occasion d'une conférence de presse Patrick Allemand entouré des autres conseillers municipaux PS Paul Cutrrello et Christine Dorejo. Gaël Nofti, conseiller municipal divers-droite délégué au stationnement les a immédiatement commentés avant la diffusion de la pétition portée par le groupe socialiste.

## 1 Durée portée de 2h 15 à 4 heures

**Patrick Allemand:** « La durée maximum de 2h 15 est trop contraignante. C'est une source de difficultés pour les commerçants, dans l'organisation de leur travail et pour leurs clients. Il paraît judicieux de porter cette durée à 4 heures, soit une demi-journée de travail. »  
**Gaël Nofti:** « Une extension à 4 heures aurait pour effet de paralyser le centre-ville en réduisant le mouvement pendulaire.

Le but de la limitation à 2h 15 est de permettre la rotation nécessaire en particulier à l'activité économique. C'est ce que cette réforme est justement en train de réussir en permettant d'atteindre un point d'équilibre. »

## 2 Tarification: Barème simplifié

**Patrick Allemand:** « Le barème actuel est d'une complexité monstrueuse. Une simplification s'impose avec une tranche horaire unique de 10 centimes pour 5 minutes. Notre initiative vise à aboutir à un tarif de l'heure à 1 euro, au lieu de 1,30 actuellement et de 2 heures à 2,20 euros au lieu de 2,60. »

**Gaël Nofti:** « La tarification de 10 centimes pour 5 minutes est déjà largement appliquée pour certaines tranches au sein du barème actuel et après les 30 premières minutes gratuites. Patrick Allemand veut-il supprimer cette gratuité? »

## 3 Suppression de la zone de tarification internationale

**Patrick Allemand:** « Nous saluons la décision du retrait du stationnement payant le dimanche et les jours fériés dans certains secteurs. Cette zone n'a plus de raison d'être. »  
**Gaël Nofti:** « Nul et non advenu



Le groupe socialiste défend quatre « reprogrammations » pour la réforme du stationnement sur voirie effective depuis le 16 janvier. (Photo Sébastien Botella)

car cette zone ne figure pas dans la réglementation actuelle. »

## 4 Corrections dans le classement de certaines voiries

**Patrick Allemand:** « On constate des aberrations au sein des 13

zones réglementées en matière de stationnement pour abonnées. Des zones résidentes sont classées « commerçantes », comme la rue Verdi, ce qui limite les possibilités de stationnement des résidents. »  
**Gaël Nofti:** « Des ajustements seront effectués, en fonction de l'évolution des différents axes et en analysant le nombre des abonnements pour commerçants et pour résidents. Cette pétition dont j'espère qu'elle sera transmise au maire, relève du populisme. »

**REMY DONCARLI**  
rdoncarli@ntematin.fr

REFORME DU STATIONNEMENT EN VOIRIE

## LE PS MONTE AU CRENEAU

© CNEWS CÔTE D'AZUR



«**Une alternative plus juste, plus simple et moins chère.**» C'est ce qu'ont proposé les conseillers municipaux du groupe «**Un autre avenir pour Nice**», hier, pour encadrer le stationnement en voirie. Deux mois après la réforme municipale qui fixe les nouvelles règles (avec notamment l'instauration d'une première demi-heure gratuite, l'abaissement de l'amende à 16 euros et la créa-

tion d'un abonnement spécial pour les commerçants et artisans), les élus socialistes font un constat sévère. «**La limitation à 2h15 pose un certain nombre de problèmes dans la relation entre les commerçants et les clients, estime Patrick Allemand.** Par exemple, les gens qui viennent au cinéma repartent directement sans manger au restaurant, comme ils le faisaient auparavant. En outre, les salariés du centre-ville doivent s'absenter régulièrement pour déplacer leur véhicule.» La principale mesure proposée par le groupe d'opposition est donc de porter la durée maximale de stationnement à 4 heures. «**Cela représente une demi-journée de travail**», justifie l'élu. Patrick Allemand, Christine Dorejo et Paul Culturello proposent également de simplifier la grille de tarification en fixant le prix de la tranche de cinq minutes à 10 centimes.

Nice, le 6 mars 2019

## CONFÉRENCE DE PRESSE

---

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Les élus du groupe « Un Autre Avenir Pour Nice » ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui se déroulera :

**Jeudi 7 mars 2019 à 11h15**  
Au 2, rue Hôtel de Ville – 2<sup>ème</sup> étage  
06364 Nice cedex 4

Le sujet abordé sera le suivant :

### **Crise du commerce de proximité : Lettre ouverte aux commerçants**

Nous comptons vivement sur votre présence.

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

**Patrick ALLEMAND, Paul CUTURELLO, Christine DOREJO**  
*Conseillers municipaux de Nice et métropolitains de Nice Côte d'Azur*  
*Groupe "Un Autre Avenir pour Nice"*

---

Contact presse - Fouzia AYOUB : 06 83 97 86 21

## CONFERENCE DE PRESSE DU JEUDI 7 MARS 2019

### **Christian Estrosi refuse de porter la gratuité du stationnement sur voirie à une heure**

Mesdames et Messieurs les journalistes, vous trouverez ci-dessous le courrier que je compte adresser aux commerçants de la ville. Ces derniers assurent, au-delà de leur activité commerciale, une réelle mission de proximité publique et participent aux liens de citoyenneté dans notre ville.

Leur disparition progressive doit nous inciter à prendre toutes les mesures possibles pour assurer leur pérennité. C'est dans cet esprit que nous avons présenté le 7 février dernier, au Conseil municipal, un vœu demandant de porter la gratuité du stationnement sur voirie à une heure.

-----

Mesdames, Messieurs,  
Chère commerçante et cher commerçant,

Depuis des mois, j'arpente la ville à votre rencontre, sur votre lieu de travail, souvent en fin d'après-midi. Philippe Aubert, qui est un chemisier habilleur installé au 24 rue de la République, était le 5 mars dernier le 500<sup>ème</sup> commerce de la ville dont j'ai poussé la porte d'entrée.

Aussi, lorsque j'ai pris la parole au dernier Conseil municipal du 7 février 2019 pour dire à Christian Estrosi, « *vous êtes en train de tuer le petit commerce !* », c'est que j'avais quelques raisons de l'affirmer. Vous trouverez à la fin de cette lettre, un extrait du Conseil municipal de Nice du 7 juin 2018, qui est l'intégralité de mon intervention\*.

A cela, il a répondu que le commerce était florissant et il a contre-argumenté en brandissant les chiffres fournis par l'administration fiscale qui affichent 3,4% de croissance dans la métropole et plus de 6% à Nice. Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut rien voir, et surtout pire sourd que celui qui ne veut rien entendre.

En fait, c'est plus subtil. En vérité, l'administration fiscale se base sur les rentrées de recettes TVA pour évaluer la croissance mais elle ne peut distinguer les commerces des entreprises ou des services. Aussi, les chiffres annoncés par le maire, bien que justes, ne permettent pas de mesurer la dégringolade du commerce de proximité alors que, par ailleurs, les services sont en forte progression.

Le quotidien Nice Matin du samedi 2 mars 2019 tire la sonnette d'alarme. Le commerce niçois souffre. Et cela touche même les commerces situés en centre ville, avenue de la Liberté. Nous devons reconnaître que nous pensions cette zone commerciale à l'abri des difficultés.

Mesdames, Messieurs les commerçants, lorsque que je vous ai écrit par mail en date du 6 octobre dernier, nous n'imaginions pas à quel point la situation des commerces allait encore se détériorer.

« La ville déploie un arsenal de mesures de soutien », titrait encore Nice Matin du samedi 2 mars 2019.

Quelles mesures de soutien ? La baisse de 5 % de l'impôt foncier ? Mais, rien n'oblige les propriétaires à la répercuter sur les loyers qu'ils encaissent.

Certes, la municipalité cherche des solutions : braderies à répétition, 30 minutes de stationnement gratuit, animations diverses. Mais, qui a porté l'estocade à ceux qui étaient déjà bien fragilisés ?

Au vu de la situation, nous considérons que le commerce niçois est passé au second plan des préoccupations de la ville. En effet, l'impact des travaux sur la ligne 2 du tram a été considérablement sous-estimé. Malgré les commissions d'indemnisation, de nombreux commerces, le long du trajet, ont mis la clef sous la porte. De plus, les difficultés enregistrées sur le tracé du souterrain, aux emplacements des stations, aux endroits où se sont produits des incidents de chantier, etc, n'ont pas été anticipées et ont considérablement pénalisé l'activité commerciale ailleurs dans la ville, notamment à cause de changements de sens de circulation.

La mairie est restée sourde à nos alertes et a volontairement minimisé les conséquences de la mise en place de la réforme du stationnement payant sur voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le zèle avec lequel l'entreprise privée s'est chargée de verbaliser les contrevenants a fini par détourner la clientèle venant des quartiers non desservis par le tram et prenant la voiture pour se rendre en ville. Cette clientèle s'est réorientée vers des grands centres commerciaux qui saturent l'espace économique : Cap 3000 et son extension, Polygone Riviera et Nice One qui se révèle être un échec pour le moment. Eux, permettent le stationnement gratuit. Il serait intéressant dévaluer le bilan carbone de cette réforme.

Le détournement de la vidéo-surveillance au profit de la vidéo-verbalisation, n'a fait qu'amplifier le phénomène. C'est particulièrement signalé dans les secteurs de Gambetta et de Lépante.

Se rajoute à cela des causes extérieures. La baisse du pouvoir d'achat des retraités dont la CSG a été considérablement augmentée. Or, la proportion de personnes âgées est plus importante à Nice que dans les autres grandes villes de France. La baisse du pouvoir d'achat, c'est bien plus important que l'impact des « gilets jaunes » qui n'ont jamais été plus d'un millier à Nice et ont fait preuve de responsabilité. Il n'y a eu que quelques incidents mineurs par rapport à ce qu'il s'est passé dans le pays.

Nous considérons que le sort du commerce niçois n'a pas à être au cœur de querelles politiciennes, car derrière des tiroirs caisses, il y a des femmes, des hommes, qui font souvent de lourds sacrifices, ne comptent pas leurs heures, souvent au dépend de leur vie de famille. Des Femmes et des hommes qui travaillent dur.

Aussi, lorsque le 7 février dernier, lors du conseil municipal, notre groupe, "Un autre avenir pour Nice" a proposé que l'on passe la gratuité du stationnement de 30 minutes à 1 heure, c'est parce que nous considérons et nous considérons qu'en effet tout le commerce niçois devait et doit être soutenu en urgence, et nous pensions être entendus. La réponse du maire a été nette : « NON ! Il n'en est pas question ! » Et il a laissé ensuite son adjoint chargé du stationnement, Gaël Nofri, vanter les mérites de cette réforme qui fait tant de mal à certains d'entre vous.

Nice au Cœur continue de travailler à un plan global de relance du commerce niçois, car comme je le dis souvent, lorsque le commerce souffre, c'est toute la ville qui trinque. Victor Hugo disait : « Qui ouvre une école ferme une prison ». Et moi je vous dis : « un commerce qui ferme, fabrique 10 délinquants ». Parce que, pour l'animation d'un quartier et la prévention de l'insécurité, des magasins ouverts et éclairés font plus que des caméras de vidéo-surveillance.

Nous en avons déjà 2350 avec les résultats que nous connaissons tous.

De votre côté n'hésitez pas à nous faire parvenir toute information, toute idée, qui contribuerait à l'amélioration de la situation du commerce de notre cité.

Bien Cordialement à vous,

**Patrick Allemand**  
**Conseiller municipal et métropolitain**  
**Président de Nice au Cœur**

**Paul Cuturello et Christine Dorejo**  
**Conseillers municipaux et métropolitains**

-----  
**\*Extrait du procès verbal du Conseil municipal de Nice du jeudi 7 juin 2018 :**

**Délibération 0.5 :** Organisation de la 1ère Journée du commerce et de l'artisanat niçois

« Vous nous proposez l'organisation de cette journée du commerce et de l'artisanat, plus exactement un week-end, les 22 et 23 septembre, dans l'ensemble de la ville finalement, quand on regarde la délibération rectifiée, puisque la délibération initiale prévoyait des territoires bien particuliers.

Nous allons voter pour, mais sans illusion, parce que je considère que vous êtes en train de tuer le commerce de proximité et que ce n'est pas l'organisation de ces journées qui va apporter beaucoup de baume au cœur des centaines de commerçants que l'on rencontre, qui n'arrivent plus à se payer un salaire et qui ferment. Voilà quelle est la réalité du terrain.

Le commerce de proximité a trois ennemis : le développement des grandes surfaces que vous n'endiguez pas, les travaux du tramway avec des critères d'indemnisation qui ont peut-être été un peu trop stricts, et maintenant, pour clôturer le tout, la nouvelle politique du stationnement.

Néanmoins, nous soutiendrons cette initiative en votant pour cette délibération.



Nice, le 21 février 2018

## CONFERENCE DE PRESSE

---

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Nous avons le plaisir de vous inviter, demain, à une conférence de presse sur le :

**Stationnement :**  
**Une alternative plus simple, plus juste, moins chère**

**Jeudi 22 février 2018 à 10h15**

2, rue Hôtel de Ville – 2<sup>ème</sup> étage

06364 Nice cedex 4

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

***Patrick ALLEMAND, Paul CUTURELLO, Christine DOREJO***

*Conseillers municipaux de Nice et métropolitains de Nice Côte d'Azur*

*Groupe "Un Autre Avenir pour Nice"*

Conférence de presse du 22/02/2018

## STATIONNEMENT 2018 : UNE ALTERNATIVE

+ SIMPLE + JUSTE - CHÈRE

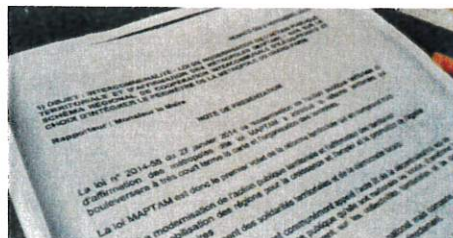


« Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, chacun d'entre nous est concerné.

*Il ne s'agit pas, pour nous, de remettre en cause la politique globale consistant à diminuer les déplacements automobiles en ville dont le stationnement fait partie. Il s'agit de présenter une alternative plus simple, plus juste et moins chère aux choix de la municipalité qui mécontentent les Niçois. »*

La délibération du 13 novembre 2017 que notre groupe a été le seul à ne pas voter a posé plusieurs principes :

### 1- METTRE EN APPLICATION LA LOI DU 27 JANVIER 2014, LOI MPTAM



On ne s'acquitte plus d'un droit à stationner institué par le maire au titre de son pouvoir de police et sanctionné en cas de non paiement par une amende pénale de 17 euros. On s'acquitte d'une redevance d'utilisation du domaine public institué par l'organe délibérant dont le non paiement immédiat entraîne une redevance forfaitaire : le Forfait Post Stationnement.

Ce sont des agents assermentés qui effectuent le contrôle du stationnement sur leur outil mobile qui détient, en cas de constatation de non paiement, les données nécessaires à l'émission de l'avis de paiement.

## 2- DISTINGUER CE QUI RELEVE DU POUVOIR DU MAIRE ET CE QUI RELEVE DU CONSEIL MUNICIPAL



Dans un 1<sup>er</sup> temps, le maire prend un arrêté portant réglementation de la circulation, la détermination des jours et heures de stationnement ainsi que la définition des lieux où le stationnement est règlementé.

La période de paiement est fixée de 9 heures à 20 heures.

La durée de stationnement est fixée à 2h15 consécutives. C'est ce point en particulier qui a justifié qu'on ne vote pas cette délibération. Nous y reviendrons.

Ensuite, le Conseil municipal délibère. C'est ce qui s'est passé le 13 novembre 2017. Il institue un barème tarifaire de paiement immédiat d'une redevance d'occupation du domaine public ainsi que le montant du Forfait Post Stationnement et la délimitation des zones qui recevront le stationnement payant.

Le Conseil municipal doit approuver le périmètre du stationnement payant ! Il est bon de préciser que l'ensemble concerne, pour l'instant, 8500 places et 536 horodateurs.

Le Conseil municipal a donc compétence pour fixer la redevance applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il laisse le choix à l'usager :

- Du paiement immédiat, en début de stationnement, au réel, pour toute la durée, avec un barème tarifaire horaire.
- Du paiement ultérieur, après le stationnement par le FPS.

Le Conseil municipal peut définir des tarifs spécifiques pour les résidents et prévoir des tranches de gratuité.

La réforme instaure un nouveau dispositif de contentieux devant une nouvelle juridiction, la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP). C'est une nouvelle charge pour la ville et cela permet de confier à un prestataire extérieur la surveillance du stationnement, en l'occurrence la société Moovia.

Ainsi, les ASVP sont redéployés sur des missions de prévention et de sécurité publique. En traduction concrète, les ASVP, dégagés du stationnement payant, verbalisent les véhicules stationnés en double-file, sur les passages protégés et autres.

### 3- UN BAREME INCOMPREHENSIBLE !

- De 9h à 20h
- 30 premières minutes gratuites
- Tarification au ¼ d'heure
- Le Procès Verbal (PV) de 17€ est remplacé par un Forfait Post-Stationnement (FPS) de 16€

#### TARIFS 2018 - HORODATEUR



Durée de stationnement	0h00 à 0h30	0h31	0h45	1h00	1h15	1h30	1h45	2h00	2h01 à 2h15
Tarif	0€	0,50€	0,90€	1,30€	1,50€	1,80€	2,20€	2,60€	16€

- 30 premières minutes gratuites ;
- 35 mns 0,50 euro ;
- 40 mns 0,60 euro, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;
- 42 mns 0,70 euro, soit un coût de 10 cts pour 2 mns supplémentaires ;
- 43 mns 0,80 euro, soit un coût de 10 cts pour 1 mn supplémentaire ;
- 45 mns 0,90 euro, soit un coût de 10 cts pour 2 mns supplémentaires ;
- 50 mns 1 euro, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;
- 53 mns 1,10 euro, soit un coût de 10 cts pour 3 mns supplémentaires ;
- 57 mns 1,20 euro, soit un coût de 10 cts pour 4 mns supplémentaires ;
- 60 mns 1,30 euro, soit un coût de 10 cts pour 3 mns supplémentaires ;
- 70 mns 1,40 euro, soit un coût de 10 cts pour 10 mns supplémentaires ;
- 75 mns 1,50 euro, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;
- 80 mns 1,60 euro, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;
- 85 mns 1,70 euro, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;
- 90 mns 1,80 euro, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;
- 95 mns 1,90 euro, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;
- 98 mns, 2 euros, soit un coût de 10 cts pour 3 mns supplémentaires ;
- 103 mns, 2,10 euros, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;
- 105 mns, 2,20 euros, soit un coût de 10 cts pour 2 mns supplémentaires ;
- 110 mns, 2,30 euros, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;

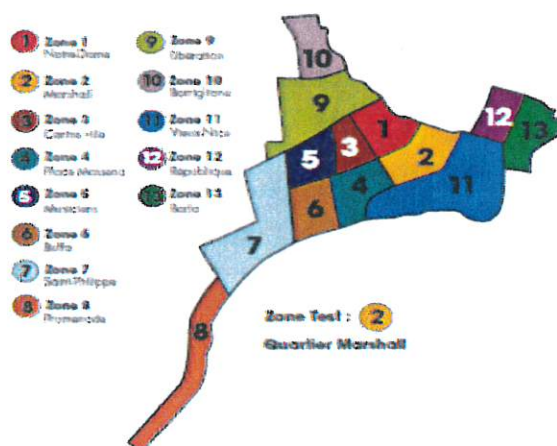
- 115 mns, 2,40 euros, soit un coût de 10 cts pour 5 mns supplémentaires ;
- 118 mns, 2,50 euros, soit un coût de 10 cts pour 3 mns supplémentaires ;
- 120 mns, 2,60 euros, soit un coût de 10 cts pour 2 mns supplémentaires ;
- **120mns à 135 mns : 16 euros précise la délibération.**

A l'issue des 2h15, un nouveau FPS peut être établi. Ainsi un automobiliste qui stationne 2h20 sur un même emplacement peut faire l'objet de deux FPS soit 32 euros.

A noter que la durée maximale de stationnement est de 3 heures à Bordeaux et à Strasbourg et de 6 heures à Paris.

L'usager a deux mois pour payer son FPS, au delà, il y a une majoration avec un minimum de 50 euros.

#### 4- LES ZONES A STATIONNEMENT PAYANT ET LE TARIF RESIDENT



Ce barème est applicable dans les 13 zones à stationnement payant. A l'intérieur de ces zones, il y a des voiries résidentes et des voiries payantes. La nuance est importante car elle impacte le stationnement résident. Pour bénéficier du stationnement résident, il faut être locataire ou propriétaire d'un logement dans la zone et à concurrence d'un seul véhicule par logement.

Le tarif résident est le suivant :

#### TARIFS 2018 - STATIONNEMENT RÉSIDENT

Périodicité	JOUR	SEMAINE	14 JOURS	MOIS	AN
	Tarifs actuels maintenus			Nouveaux tarifs possibles	
Tarif	1,5€	7€	13€	25€	280€

VILLE DE NICE

24h : 1,50 euro ;  
7 jours : 7 euros  
14 jours : 13 euros ;  
1 mois : 25 euros ;  
1 an : 280 euros ;

A l'intérieur d'une zone, si vous bénéficiez du stationnement résident, vous pouvez stationner 24h sur 24, 7 jours sur 7 sur une voirie résidente, mais seulement de 18h à 9h sur une voirie commerçante, d'où l'importance du classement.

A noter que le stationnement résident est parmi les plus chers de France.

Nice, 280 euros annuel ;  
Lyon, 240 euros annuel ;  
Nantes, Strasbourg et Montpellier, 180 euros annuel ;  
Bordeaux, 165 euros annuel ;  
Rennes, 156 euros annuel ;  
Grenoble, 144 euros annuel ;  
Toulouse, 135 euros annuel.


Dans un premier temps, le stationnement payant était du lundi au samedi (sauf dimanche et jours fériés), à l'exception des voiries incluses en Zone Touristique Internationale (ZTI) pour lesquelles entre le 1er mai et le 1er septembre, le stationnement était payant tous les jours, y compris dimanche et jours fériés.

C'est sur ce point précis que le maire a reculé le 2 février dernier. Il est revenu à la gratuité les dimanches et jours fériés sur tout le territoire.

L'arrêté concernant la ZTI date du 27 novembre 2017. Il n'a pas été signé par le maire mais par son 1<sup>er</sup> adjoint Philippe Pradal.

## 5- LE TARIF COMMERCANT

### TARIFS 2018 - STATIONNEMENT COMMERCANT

	Périodicité	JOUR	SEMAINE	14 JOURS	MOIS	AN
		Tarifs actuels maintenus			Nouveaux tarifs possibles	
Tarif		29€	182€	364€	65€	715€

 VILLE DE NICE

Depuis le 2 janvier 2018, il a été décidé d'instituer un forfait commerçant. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018. La redevance est fixée à 65 euros par mois et 715 euros par an, pour un stationnement de véhicules en voirie sans limitation de durée.

Sur cette réforme la municipalité est prête à dire tout et son contraire.

Ainsi le 5 janvier 2018, la maire annonçait que le temps de régler les horodateurs, il y aurait une gratuité totale pendant 15 jours. La mairie indiquait sa volonté de donner un coup de pouce supplémentaire aux commerces de proximité pendant les soldes.

Gaël NOFRI expliquait quant à lui, le 3 février 2018, que cette réforme, c'était l'intérêt du commerce de proximité. Ce qui n'est pas bon, c'est le stationnement gratuit toute la journée. Il évalue le manque à gagner pour la ville à 8,5 millions d'euros. Il a également annoncé que l'on était passé de 300 PV par jour en 2017 à 1000 PV par jour depuis la mise en place du nouveau dispositif.

## 6- L'AUTORISATION MAXIMALE DE STATIONNEMENT ET SES CONSEQUENCES

### STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE 2018

#### Comment ça marche en 2018 ?



Je stationne de 9h à 10h  
Je paie 1€ 30 pour 1h à l'horodateur



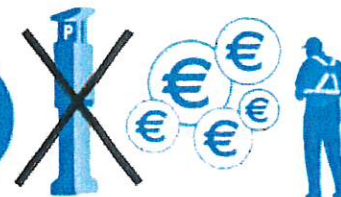
Je dépasse le temps payé et je pars à 11h  
L'agent assermenté passe à 10h30 et me facture un FPS  
Je reçois à mon domicile un FPS d'un montant de 14,70€  
(16€ de FPS - 1,30€ déjà acquittés)



Je dépasse le temps payé et reste finalement jusqu'à 12h.  
Je ne respecte donc pas les 2h15 maximum de stationnement.  
L'agent assermenté est déjà passé à 10h30 et peut repasser à 11h15 constater le dépassement des 2h15.  
Je reçois à mon domicile un FPS d'un montant de 14,70€  
(16€ de FPS - 1,30€ déjà acquittés) - un FPS de 16€  
L'agent peut dresser un FPS toutes les 2h15 à compter de l'heure d'achat du ticket



Je ne paye pas mon stationnement à l'horodateur  
L'agent assermenté constate un défaut de paiement  
et me facture un FPS de 16€  
L'agent peut dresser un FPS toutes les 2h15 à compter de l'heure d'émission du premier FPS



 VILLE DE NICE

Le point le plus délicat est celui de l'autorisation maximale de stationnement de 2h15.

Tous les exemples suivants sont des situations qui nous ont été rapportées.

- Un problème pour l'organisation du travail dans certains commerces.

C'est notamment le cas de commerces employant du personnel dans le secteur des limonadiers restaurateurs. Le service est perturbé quand des salariés (tous ne peuvent venir en transports publics) doivent s'absenter pour changer leur

véhicule de place (car c'est de cela dont il s'agit). C'est aussi le cas de nombreuses professions libérales, au niveau des secrétariats et de l'accueil.

- Un problème dans la relation commerces-clients.

Il y a notamment beaucoup de difficultés dans le secteur du port et de la rue Bonaparte. Les ASVP passent parfois jusqu'à 4 fois entre 18h et 22 h. Cela met une pression sur la clientèle. Des clients écourtent leur repas d'où un manque à gagner constaté. Chez un coiffeur pour femmes, les prestations très longues comme les mèches, pour peu qu'il y ait eu un peu d'attente, ne peuvent être assurées en 2h15. Il y a déjà eu plusieurs FPS dans ce secteur.

- Un problème pour les loisirs en centre ville.

Le traditionnel ciné de certaines familles se trouve amputé d'un passage au Mac Do, au pâtisseries ou au glacier à la sortie, car en fonction de la durée du film, les 2h15 sont vite là. Il en est de même pour le shopping, salade.

Le président de la fédération des commerçants niçois, Philippe Desjardins a tiré la sonnette d'alarme. La CGPME également.

**LE GROUPE « UN AUTRE AVENIR POUR NICE » PROPOSE :**

**UN AUTRE AVENIR  
POUR NICE**



Face à cette situation nous allons prendre deux initiatives et proposer un plan en quatre points :

- Initiative 1 : Action d'information auprès de la population qui n'a pas encore pris connaissance dans le détail de la portée de la réforme du stationnement mais qui en subit les effets.

- Initiative 2 : Lancement d'une pétition contre la limitation de la durée maximale de stationnement à 2h15 et l'instauration d'une durée maximale de 4h.



## Le plan en quatre points :



Objectif 1: Passer la durée maximale autorisée du stationnement de 2h15 à 4h.



Objectif 2: Simplifier le barème horaire avec une seule fréquence 10 centimes d'euro par tranche de 5 minutes ce qui mettra l'heure à 1 euro au lieu d'1,30 euro et les deux heures à 2,20 euros au lieu de 2,60 euros.



Objectif 3: Supprimer la ZTI qui n'a plus de raison d'être puisque le paiement le dimanche est supprimé.



Objectif 4: Redéfinir à l'intérieur des 13 zones règlementées, la répartition entre voirie résidente et voirie commerçante, en mettant fin à certaines aberrations. Par exemple, en ZR5, la rue Verdi est classée en voirie commerçante tout comme la rue Frédéric Passy, en ZR7 ou la rue Michel Ange en ZR10. Les exemples sont nombreux. En ZR11; même la montée Eberlé (la montée vers le château est classée en zone commerçante !).

# STATIONNEMENT 2018 : UNE ALTERNATIVE

**+ SIMPLE + JUSTE - CHÈRE**

## Stationnement à Nice : Nice au Coeur veut une réforme plus simple, plus juste et moins chère

Nous voulons passer la durée maximale autorisée du stationnement de 2h15 à 4h !

En effet les 2h15 maximales décidées par le maire ne sont pas sans incidences sur le quotidien des Niçois à trois niveaux. Elles posent :



Un problème pour l'organisation du travail dans certains commerces et professions libérales.



Un problème dans la relation commerces-clients avec un manque à gagner.



Un problème pour les loisirs (cinéma par exemple) et le shopping en centre ville.

NOM	PRENOM	MAIL	SIGNATURE